

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Janvier 2026

L' an 2026 et le 6 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de GUERRIER Pascal Maire

**Présents** : M. GUERRIER Pascal, Maire, Mmes : BUSSINGER Céline, COCATRIX Sabine, GAGNAIRE Florence, GOUIN Florence, LAVERGE Sandrine, MM : BAZILLE Guillaume, FUCHE Jérôme, GUILLÉ Grégory, OKSENHENDLER Cédric, SALMON Hervé

**Excusés ayant donné procuration** : M.BARRAU Nicolas à M.GUERRIER Pascal, Mme CAMUEL Mélody à Mme COCATRIX Sabine

**Excusé** : CHAUVIN Julien

**A été nommé secrétaire** : GUILLÉ Grégory

- Demande FDI 2026 : Rénovation du restaurant scolaire - 01 06012026
- Demande de FDI 2026, Travaux de voirie commune - 02 06012026
- Demande de FDI 2026 : Places de stationnement école  
Projet en attente devis - 03 06012026
- Demande de DETR 2026 : Rénovation du restaurant scolaire - 04 06012026
- Demande de Fonds de concours 2026 : Rénovation du restaurant scolaire - 05 06012026
- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX - 06 06012026
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - 07 06012026
- Demandes de subventions 2026 - 08 06012026

#### **Demande FDI 2026 : Rénovation du restaurant scolaire**

**réf : 01 06012026**

M.le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé un estimatif des travaux et achats à effectuer pour le projet suivant pour lequel un dossier de demande de subvention est déposé :

Un dossier de demande de subvention va être déposé au titre du FDI.

- **Rénovation du restaurant scolaire** :

- **835 015 € HT / 1 002 018 € TTC**

Financeurs	Taux de subvention	Montant
CRST 2025 (acquis)		198 400 €
Fond Vert 2025 (acquis)	20%	190 000 €
FDI 2025 (acquis)	30%	30 000 €
DETR 2026 (sollicité)		45 000 €
FDI 2026	30%	30 000 €
Fond de concours 2026		30 000 €
Fonds Propres		478 618 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 002 018 € TTC</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

**Demande de FDI 2026, Travaux de voirie commune**

**réf : 02 06012026**

M.le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé différents devis pour effectuer les travaux de voirie de la commune.

Un dossier de demande de subvention va être déposé au titre du FDI.

- **Travaux voirie commune :**

- **25 000 € HT / 30 000 € TTC**

M. le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Taux de subvention	Montant
FDI 2026	30 %	7 500 €
Fonds propres		22 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 € TTC</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

**Demande de FDI 2026 : Places de stationnement école**

**Projet en attente devis**

**réf : 03 06012026**

M.le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé différents devis pour effectuer des travaux de nouvelles places de stationnement école.

Un dossier de demande de subvention va être déposé au titre du FDI.

- **Places de stationnement école :**

- **€ HT / € TTC**

Financiers	Taux de subvention	Montant
FDI 2026	30%	€
Fonds propres		€
	<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

**Demande de DETR 2026 : Rénovation du restaurant scolaire**

**réf : 04 06012026**

M.le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé un estimatif des travaux et achats à effectuer pour le projet suivant pour lequel un dossier de demande de subvention est déposé :

Un dossier de demande de subvention va être déposé au titre de la DETR.

- **Rénovation du restaurant scolaire :**

- **835 015 € HT / 1 002 018 € TTC**

Financeurs	Taux de subvention	Montant
CRST 2025 (acquis)		198 400 €
Fond Vert 2025 (acquis)	20%	190 000 €
FDI 2025 (acquis)	30%	30 000 €
DETR 2026 (sollicité)		45 000 €
FDI 2026	30%	30 000 €
Fond de concours 2026		30 000 €
Fonds Propres		478 618 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 002 018 € TTC</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

**Demande de Fonds de concours 2026 : Rénovation du restaurant scolaire**

**réf : 05 06012026**

M.le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé un estimatif des travaux et achats à effectuer pour le projet suivant pour lequel un dossier de demande de subvention est déposé :

Un dossier de demande de subvention va être déposé au titre du Fonds de concours.

- **Rénovation du restaurant scolaire :**

- **835 015 € HT / 1 002 018 € TTC**

Financeurs	Taux de subvention	Montant
CRST 2025 (acquis)		198 400 €
Fond Vert 2025 (acquis)	20%	190 000 €
FDI 2025 (acquis)	30%	30 000 €
DETR 2026 (sollicité)		45 000 €
FDI 2026	30%	30 000 €
Fond de concours 2026		30 000 €
Fonds Propres		478 618 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 002 018 € TTC</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX**

**réf : 06 06012026**

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-17 et L.5211-17 ;

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024 ;

**VU** le projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

**VU** la délibération 2025-192 du conseil communautaire du 17 novembre 2025 ;

Entendu le rapport de présentation.

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

**Article 2** : de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de modifications statutaires prévue à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

**Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**  
**réf : 07 06012026**

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite d'un quart du budget 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

**A savoir, pour le budget commune :**

**Chapitre 20 : 3 750 €**

**Chapitre 21 : 272 850 €**

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif de 2026.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité cette proposition.

**Demandes de subventions 2026**

**réf : 08 06012026**

Le conseil Municipal établit comme suit la liste des subventions attribuées au titre de l'année 2026 :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT ATTRIBUÉ</b> <b>Vote POUR à la majorité</b>
France Victimes 28	50€ (10 voix POUR, 1 voix CONTRE)
<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT ATTRIBUÉ</b> <b>Vote POUR à la majorité</b>
SPDA	50 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention cette année à l'association Radio Grand Ciel.

**Questions diverses :**

- Tarifs cimetière pas de changement pour l'année 2026.
- Projet travaux :
  - Restaurant scolaire : la cuisine sera réalisée cet été, et la salle sera réalisée en 2027.
- Dépôt sauvage face nouveau cimetière : Enlèvement prévu avec M. Renault, la facture sera transmise au responsable du dépôt sauvage.
- Rue de Moulou : Voir le numérotage des nouvelles constructions.
- Voir le procédé pour la taxe d'aménagement.